

Présentation de l'autodéclaration de conformité.

L'auto-déclaration de conformité est également appelée « déclaration du fournisseur » ou déclaration de conformité 1^{ère} partie qui est, telle que définie dans l'ISO 17000, « une attestation par une première partie nommée fournisseur du produit ou de la prestation »

La déclaration de conformité est une solution parallèle à celle qui consiste à obtenir une certification. **Cette déclaration de conformité est prévue et encadrée elle-même par une norme : l'ISO/CEI 17050.**

En matière de système de management, la déclaration de conformité reste peu connue, en particulier en France. Elle est pourtant promue par l'ISO comme l'un des moyens d'évaluation et de reconnaissance de la conformité.

Elle est aussi reconnue, en France, par les pouvoirs publics, comme un moyen de preuve de la mise en oeuvre d'un système de management, dans le cadre de la réponse à appel d'offres public lorsque la conformité à une norme est une exigence du CCTP (Cahier des Charges Techniques Particulières). D'ailleurs, tous les référentiels de système récents (ISO 14001, ISO 9001; ISO 22000) citent la déclaration de conformité comme un des moyens de reconnaissance de la conformité, au même titre que la certification.

Le principe de la déclaration de conformité

La norme ISO/CEI 17050 définit la manière selon laquelle une organisation peut déclarer ses activités conformes à un référentiel du type ISO 9001, ISO 14001, ISO 22000, etc., sans recourir à une certification délivrée par un organisme tiers.

Elle est construite en 2 volets sur lesquels nous nous appuyerons pour la rédaction de la déclaration de conformité.

La partie 1 précise les exigences générales pour la réalisation d'une auto-déclaration de conformité :

- Les activités d'évaluation préalables requises (elles sont présentées et détaillées avec les outils et les résultats.)
- Forme et accessibilité de l'auto-déclaration
- Modalités de marquage et durée de validité
- Le document d'auto-déclaration

La partie 2 de l'ISO 17050 précise quant à elle, les documents et enregistrements du système de management de LMC qui permettent de démontrer la crédibilité de ses allégations. Le manuel qualité qui intègre la cartographie des processus, qui explicite leurs interactions et le cycle P.D.C.A. de l'amélioration continue.

La norme « NF EN ISO 9001 » est le référentiel qui fera l'objet de la déclaration de conformité et qui contiendra les exigences spécifiées auxquelles la déclaration fera référence.

Les autres normes dont les recommandations ont contribué à la mise en oeuvre adaptée de l'ISO ne sont pas intégrées dans l'objet de la déclaration de conformité en tant qu'exigences spécifiées (ISO 9000 – ISO 9004 – ISO 19011- FD X50-818 mais utilisés comme support et/ou guide.

Pour la déclaration de conformité elle-même, seront pris en compte les recommandations et/ou exigences des normes suivantes sans être intégrées dans l'objet de la déclaration de conformité en tant qu'exigences spécifiées :

NF EN ISO CEI 17000 Vocabulaire et principes généraux

NF EN ISO IEC 17050 1 déclaration de conformité du fournisseur partie 1 Exigences générales

NF EN ISO IEC 17050-2 déclaration de conformité du fournisseur partie 2 Documentation d'appui.

Pour de plus amples renseignements vous pouvez vous rapprocher de la personne déclarante identifiée dans le document de déclaration ou la personne ou son représentant dans son entreprise. Le dossier, comprenant les éléments de preuves apportés en support à la déclaration de conformité, peut être consulté par nos parties prenantes, nos clients et nos prospects identifiés, après en avoir fait la demande au siège de LMC.